



École primaire de Southville

Politique d'admission préscolaire

Politique rédigée par :	Directeur et équipe administrative de l'école	
Ratifié par le Conseil d'administration :	17.6.25	
Date de l'examen futur :	Juin 2026	
Signé : (Directeur d'école)		Date de publication : 17.6.25
Signé : (Président du conseil d'administration)		Date de publication : 17.6.25

Contenu

1. Heures et jours d'ouverture	3
Journée d'école	3
Financé 15 heures universelles	3
Financé 30 heures prolongées	3
Heures supplémentaires	3
2. Présence	3
3. Déjeuners et autres rafraîchissements	3
Déjeuner	3
Collations	4
4. Comment postuler pour une place préscolaire	4
5. 30 heures gratuites (financement prolongé)	4
Éligibilité	4
HMRC Code	4
Cycle de renouvellement de trois mois pour les heures prolongées	4
Délais de grâce pour les heures prolongées	4
6. Jours fériés et jours INSET	5
7. Capacité	5
8. Délais de préavis (pour 15 et 30 heures)	5
9. Attribution des places	5
Liste d'attente	5
Qui décide ?	5
Appels	6
Enfants actuellement à l'école maternelle de l'école :	6
Priorités d'attribution pour les candidatures préscolaires :	6
10. Séances payantes	7
11. Demandes tardives	7
12. Points d'entrée en cours d'année	7
13. Retarder la date de début à l'école maternelle	8
14. Admission des enfants qui ne sont pas propres	8
14 : Définition des termes	8
15. « Enfants de familles à besoins spécifiques » : évaluation	9
Définition:	9
Annexe 1 : Enfants de familles ayant des besoins particuliers – Cadre d'évaluation	10
Annexe 2 : Calendrier pour les demandes d'admission au préscolaire	11
Résumé du processus EQIA	13

1. Heures et jours d'ouverture

Journée d'école

La journée scolaire de base à l'école primaire de Southville se déroule de 9h à 15h.

Financé 15 heures universelles

Tous les enfants de 3 et 4 ans en Angleterre ont droit à 570 heures d'éducation préscolaire ou de garde d'enfants gratuites par an, ce qui équivaut à 15 heures par semaine pendant 38 semaines par an. À l'école primaire de Southville, ce droit est offert pendant la période scolaire à temps partiel (15 heures) à raison de 2 jours et demi par semaine :

Ou

De 9h à 15h le lundi et le mardi et de 9h à 12h le mercredi

Ou

Mercredi 12h à 15h et 9h à 15h Jeudi et vendredi.

Financé 30 heures prolongées

En Angleterre, certains enfants de 3 et 4 ans ont droit à 1140 heures gratuites d'éducation préscolaire ou de garde d'enfants par an, ce qui équivaut à 30 heures par semaine pendant 38 semaines par an. L'école offre également une garde d'enfants financée de 30 heures aux parents/tuteurs éligibles qui travaillent, uniquement pendant le trimestre : de 9h à 15h du lundi au vendredi. Veuillez consulter la section 5 pour savoir comment vérifier l'éligibilité.

Heures supplémentaires

Si un enfant se voit offrir une place de 15 heures, les parents/tuteurs peuvent demander une surcharge payante d'une demi-journée (mercredi 12h à 15h pour ceux qui assistent à la première moitié de la semaine ; Mercredi de 9h à 12h pour ceux qui assistent à la deuxième moitié de la semaine). Ces données sont soumises à la disponibilité et font l'objet d'un examen trimestriel (voir la section 10).

Si un enfant n'est pas admissible aux 30 heures prolongées financées, les parents peuvent demander une place payante pour leur enfant en plus des 15 heures universelles. Ces données sont soumises à la disponibilité et font l'objet d'un examen trimestriel (voir la section 10).

Veuillez consulter la section 10 ci-dessous pour obtenir des renseignements sur les frais pour les séances payantes.

2. Présence

Bien que les enfants n'aient pas l'âge de la scolarité obligatoire, sauf en cas de maladie ou d'absences autorisées par l'école, les enfants d'âge préscolaire sont censés fréquenter régulièrement l'école. Si un enfant ne fréquente pas régulièrement, la place de l'enfant peut être offerte à une autre famille.

3. Déjeuners et autres rafraîchissements

Déjeuner

Lorsqu'ils assistent à l'école pendant toute la journée, tous les enfants se verront offrir un déjeuner chaud à l'école à deux plats au coût de 2,55 £ par jour (révisé annuellement). Les repas sont fraîchement préparés sur place chaque jour par l'équipe de cuisine dévouée de

l'école à un niveau très élevé. Les menus sont entièrement conformes aux normes alimentaires scolaires et peuvent être adaptés pour répondre à toutes les exigences alimentaires. Les menus actuels sont disponibles sur le site web de l'école.

Collations

L'école fournira à tous les enfants un fruit le matin. Si les parents souhaitent envoyer leur enfant avec des collations supplémentaires, assurez-vous qu'ils respectent la politique alimentaire de l'école, c'est-à-dire qu'aucune noix ou produit à base de graines de sésame ne doit être apporté à l'école.

4. Comment postuler pour une place préscolaire

Pour les programmes de 15 heures et de 30 heures, veuillez remplir :

- Formulaire d'inscription à l'école maternelle Southville
- et
- Formulaire de déclaration parentale EYR1

Après avoir soumis les formulaires avant la date limite pertinente pour chaque inscription trimestrielle, l'école confirmera les places conformément au calendrier fixé pour chaque admission et en fonction des critères d'admission énumérés dans la présente politique.

Les places sont attribuées conformément à l'attribution des places détaillée dans la présente politique ; Voir la section 9.

5. 30 heures gratuites (financement prolongé)

Depuis septembre 2017, certains enfants âgés de 3 à 4 ans dont les parents/tuteurs travaillent ont droit à une éducation gratuite pendant trente heures seulement. Ce programme est conçu pour réduire les coûts de garde d'enfants et aider les familles à travailler et à faire progresser leur carrière après avoir eu des enfants.

Éligibilité

Les parents/tuteurs peuvent vérifier leur éligibilité via <https://www.gov.uk/check-eligible-free-childcare-if-youre-working>

HMRC Code

Les parents/tuteurs doivent faire une demande conjointe auprès du HMRC et, s'ils sont éligibles, ils recevront un code unique à 11 chiffres qui doit être fourni à l'école. Adressez-vous au HMRC en ligne à partir du lien gov.uk fourni sur www.childcarechoices.gov.uk ou par téléphone au 0300 1234 097. En tant que prestataire, l'école enregistrera le code à 11 chiffres auprès de l'autorité locale. Une fois le code vérifié, des offres de 30 heures peuvent être faites.

Cycle de renouvellement de trois mois pour les heures prolongées

Une fois inscrits sur le site gov.uk, les parents/tuteurs seront invités tous les 3 mois à confirmer que les informations qu'ils ont saisies sont toujours correctes. Ils seront invités par HMRC par e-mail ou SMS 4 semaines avant, puis à nouveau 2 semaines avant s'ils n'ont pas reconfirmé. Si les parents/tuteurs ne respectent pas la date limite, le code devient inéligible et la période de grâce entrera en vigueur.

Délais de grâce pour les heures prolongées

Si un enfant qui a un code de 30 heures devient inadmissible pendant la première moitié d'un semestre, l'enfant sera financé jusqu'à la fin de ce trimestre ou tant qu'il n'aura pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire, selon la période la plus courte.

Si un code de 30 heures devient inadmissible au cours de la deuxième moitié d'un trimestre, l'enfant sera financé jusqu'à la fin du trimestre suivant ou aussi longtemps qu'il n'a pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire, selon la période la plus courte.

L'inadmissibilité n'affecterait que les heures prolongées – l'enfant peut toujours avoir ses heures universelles.

Date à laquelle l'enfant devient inadmissible	Fin du délai de grâce + financement des heures prolongées
Du 1er septembre au 21 octobre	31 décembre
Du 22 octobre au 31 décembre	31 mars
Du 1er janvier au 10 février	31 mars
Du 11 février au 31 mars	31 août
Du 1er avril au 26 mai	31 août
Du 27 mai au 31 août	31 décembre

Si la situation des parents/tuteurs change et qu'ils n'ont plus droit aux 15 heures prolongées (pour un total de 30 heures), les parents/tuteurs peuvent soit réduire l'inscription de leur enfant à la durée universelle de 15 heures, soit choisir de payer des frais supplémentaires pour financer les 15 heures supplémentaires. Dans le cas d'heures réduites, l'école attribuera les séances de 15 heures conservées au début ou à la fin de la semaine, à sa discrétion, et pourra offrir les heures vacantes à un autre enfant. Comme il est indiqué à la section 10, l'option de réapprovisionnement des heures est assujettie à la disponibilité et est réexaminée sur une base trimestrielle.

6. Jours fériés et jours INSET

Le financement ne couvre pas les jours fériés. L'école est fermée les jours fériés et fermée pour les enfants 5 jours INSET pendant l'année scolaire. Veuillez consulter le site Web de l'école pour les dates des trimestres et les jours INSET.

7. Capacité

La capacité et les ratios de l'école maternelle sont guidés par le cadre réglementaire de l'EYFS 2021.

8. Délais de préavis (pour 15 et 30 heures)

Le conseil municipal de Bristol demande aux parents/tuteurs d'enfants de 3 et 4 ans de s'engager « à terme ». À moins qu'il n'y ait des « circonstances qui changent la vie », les parents/tuteurs ne peuvent changer de prestataire qu'au début d'un nouveau trimestre (c'est-à-dire en septembre, janvier et avril).

9. Attribution des places

Liste d'attente

L'école primaire de Southville maintient sa propre liste d'attente. Les enfants sont inscrits sur la liste d'attente dans l'ordre de soumission des formulaires d'inscription préscolaire.

Qui décide ?

Les places sont offertes selon les Priorités d'Attribution énumérées ci-dessous en avril, novembre et février pour attribuer les places pour les mois de septembre, janvier et avril

suivants. S'il y a plus d'enfants sur la liste d'attente pour un mois d'entrée donné qu'il n'y a de places à offrir, le directeur ou le directeur adjoint, le responsable de l'EYFS, l'enseignant du préscolaire et un représentant du gouverneur organiseront un panel d'admission pour attribuer les places en veillant à ce que les priorités d'attribution soient appliquées équitablement.

Appels

Si les parents/tuteurs souhaitent introduire un recours relatif à l'attribution des places, ils doivent le faire par écrit au directeur en indiquant les motifs du recours. Le directeur convoquera ensuite un comité d'admission supplémentaire et inclura le président des gouverneurs dans ce panel.

Si un parent a une plainte concernant un aspect de la livraison des heures gratuites universelles ou prolongées, veuillez contacter le service d'information familiale du conseil municipal de Bristol par e-mail askcyps@bristol.gov.uk ou appelez le 0117 357 4192.

Enfants actuellement à l'école maternelle de l'école :

Les enfants qui fréquentent ou qui se sont vu offrir une place à l'école maternelle de l'école seront autorisés à continuer dans cette disposition jusqu'à ce qu'ils soient éligibles pour commencer à l'accueil, qu'ils aient reçu 15 ou 30 heures. Cependant, l'admission en classe préscolaire ne garantit pas un droit d'entrée automatique dans l'école principale. Les parents/tuteurs doivent faire une demande via le portail d'admission du conseil municipal de Bristol pour entrer à la réception.

Priorités d'attribution pour les candidatures préscolaires :

L'école maternelle est ouverte aux enfants dès le début du trimestre après leurs 3 ans jusqu'à ce qu'ils soient éligibles pour commencer la réception, et aux enfants qui ont retardé leur date de début de réception d'une année entière lorsque :

1. Il y a eu un accord après consultation/preuve des parents/tuteurs/professionnels que cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ; et
2. Le directeur de l'école primaire de Southville a convenu avec l'autorité d'admission du conseil municipal de Bristol que l'enfant peut retarder la date de début de l'école.

En cas de surinscription de l'école maternelle, les places seront attribuées comme suit (par ordre de priorité) :

1. Les enfants pris en charge ou les enfants qui étaient auparavant pris en charge, mais qui immédiatement après avoir été pris en charge, sont devenus assujettis à une ordonnance d'adoption, à une ordonnance d'arrangement pour enfants ou à une ordonnance de tutelle spéciale
2. Enfants en détresse tels que déterminés par les services sociaux de protection de l'enfance de l'autorité locale de la famille. Un formulaire de cadre d'évaluation sera rempli collectivement par l'école et les parents/tuteurs avant l'admission (voir l'annexe 1)
3. Enfants de familles ayant des besoins spécifiques (veuillez consulter la section Définition des termes ci-dessous pour plus de détails). Un formulaire de cadre d'évaluation sera rempli collectivement par l'école et les parents/tuteurs avant l'admission (voir l'annexe 1)
4. Les enfants qui ont un frère ou une sœur fréquentant l'école primaire de Southville (qui sera toujours sur la liste au moment de l'inscription) ou un parent employé à l'école primaire de Southville.
5. Les enfants qui remplissent les conditions financières et qui demandent une provision de 30 heures. Les enfants vivant le plus près de l'école seront attribués en premier –

une distance directe entre la maison et un point médian entre les deux sites scolaires sera utilisée comme bris d'égalité.

6. Enfants postulant pendant 15 heures. Les enfants vivant le plus près de l'école seront attribués en premier – une distance directe entre la maison et un point médian entre les deux sites scolaires sera utilisée comme bris d'égalité. Pour les candidatures à temps partiel, les deux sessions « début de la semaine » et « fin de semaine » seront traitées séparément. Les demandeurs « sans préférence » seront inclus dans les allocations pour le début et la fin de la semaine. Lors du placement de ces enfants, la souplesse offerte par l'absence de préférence sera utilisée pour s'assurer qu'il y a un équilibre entre les besoins aux deux extrémités de la semaine.

10. Séances payantes

Une provision payante peut être disponible pour :

1. un bloc de deux jours et demi au coût de 120,00 £ par semaine, ou
2. une demi-journée le mercredi (matin ou après-midi) uniquement au coût de 24,00 £

Les séances complémentaires d'une demi-journée et d'une demi-semaine ne sont disponibles que s'il y a des places vacantes après que toutes les heures financées universelles et prolongées ont été attribuées. Les parents et les tuteurs seront invités à signer pour une période de temps convenue, étant entendu qu'il n'y a aucune garantie que ce contrat sera renouvelé si des enfants éligibles à 15 ou 30 heures de droit sont sur la liste d'attente à la prochaine date d'entrée.

À la fin de la période convenue, s'il reste des places disponibles après l'attribution des places financées, les candidatures peuvent être invitées à une période ultérieure de recharge payante. Si la demande de places payantes dépasse la capacité, les critères ci-dessus seront appliqués aux demandes pour déterminer la priorité.

Les coûts seront révisés chaque année.

11. Demandes tardives

Les demandes tardives pour chaque admission seront conservées sur une liste d'attente pour être prises en compte une fois que les demandes à temps auront reçu des places. Au cours d'une année universitaire, les candidats en retard pour chaque admission se verront offrir des places selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à la fin du mois de mars, après quoi des places pour cette année universitaire ne seront offertes que dans des circonstances exceptionnelles.

12. Points d'entrée en cours d'année

Il y a trois points d'entrée à l'école maternelle :

- Au début du trimestre 1 (septembre)
- Au début du trimestre 3 (janvier)
- Au début du 5e trimestre (avril)

Des dates de début autres que les points d'entrée convenus peuvent être convenues sur une base individuelle à la discrétion de l'école.

13. Retarder la date de début à l'école maternelle

Il n'est pas possible de réserver des places pour un enfant dont les parents/tuteurs choisissent de retarder leur début jusqu'à plus tard dans l'année. Dans ce cas, les parents/tuteurs peuvent choisir de s'inscrire sur la liste d'attente pour un futur point d'entrée.

14. Admission des enfants qui ne sont pas propres

Aucun enfant qui s'est vu attribuer une place conformément à la politique d'admission préscolaire ne devrait se voir refuser l'admission au motif qu'il n'est pas propre.

Lorsque l'école effectue ses visites à domicile et que les parents/tuteurs effectuent des visites d'introduction à l'école maternelle, toute difficulté doit être discutée avec le parent/tuteur pour tenter de les résoudre avant la date prévue de l'admission de l'enfant à l'école maternelle.

Le personnel de l'école maternelle élaborera un plan avec les parents/tuteurs pour commencer le plus tôt possible, de préférence avant les vacances d'été pour la rentrée de septembre. Le plan doit être examiné avec les parents/tuteurs lorsque l'enfant commence à l'école maternelle et poursuivi si nécessaire, en l'adaptant à ce stade pour inclure la maison et l'école maternelle.

14 : Définition des termes

Aux fins de la présente politique :

L'article 22 de la loi de 1989 sur les enfants énonce l'obligation générale de l'autorité locale à l'égard des enfants dont elle s'occupe.

Les enfants qui sont pris en charge par l'autorité locale ou qui sont hébergés (pour une période continue de plus de 24 heures) dans le cadre de l'une quelconque des fonctions d'une autorité des services sociaux sont « pris en charge » par l'autorité.

L'article 22 3) impose à l'autorité locale qui s'occupe d'un enfant l'obligation de protéger et de promouvoir son bien-être et de faire en sorte que l'autorité juge raisonnable dans son cas les services dont s'occupent les enfants pris en charge par leurs parents ou tuteurs leur semble raisonnable.

L'article 17 (10) de la loi de 1989 sur les enfants dispose qu'un enfant est considéré comme étant dans le besoin si :

- a) il est peu probable qu'il atteigne ou maintienne, ou qu'il ait la possibilité d'atteindre ou de maintenir, un niveau raisonnable de santé ou de développement sans qu'une autorité locale ne lui fournisse des services en vertu de la partie II de la loi de 1989 sur l'enfance, ou
- b) que sa santé ou son développement risque d'être gravement altéré ou d'en être encore altéré si ces services ne lui sont pas fournis, ou
- c) il est invalide.

Dans la pratique, tout enfant qui répond aux critères suivants doit être considéré comme un enfant dans le besoin :

- les personnes orientées par les services sociaux, en particulier celles considérées comme à risque de maltraitance des enfants.
- les personnes identifiées comme handicapées et/ou ayant des besoins éducatifs spéciaux tels que définis par la loi de 2001 sur les besoins éducatifs spéciaux et le

handicap, qui renforce le droit à l'éducation ordinaire pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Il s'agit notamment des enfants ayant des besoins en matière de communication, des enfants référés par des professionnels de la santé, à Early Years Action, à Early Years Action Plus ou avec des déclarations. Un enfant handicapé est un enfant qui souffre d'une déficience physique ou mentale qui a un effet négatif important et à long terme (c'est-à-dire un an ou plus) sur sa capacité à accomplir ses activités quotidiennes normales (loi de 1995 sur la discrimination fondée sur le handicap). Les enfants atteints de NES ont des difficultés d'apprentissage qui nécessitent des dispositions éducatives spéciales pour eux (Code de pratique SEN, 2001). Une place ne peut être refusée que si l'inclusion d'un enfant serait incompatible avec l'éducation efficace d'autres enfants et qu'il n'y a pas de mesures raisonnables qui pourraient être prises pour prévenir l'incompatibilité.

15. « Enfants de familles à besoins spécifiques » : évaluation

Définition:

Les enfants vulnérables sont :

« Les enfants qui ont rencontré ou qui rencontrent des difficultés qui nécessitent une aide supplémentaire si l'on veut optimiser leurs chances dans la vie ou éviter le risque d'exclusion sociale. »

Il est recommandé de ne pas utiliser le terme « vulnérable » lors de l'attribution des places, mais d'utiliser l'expression « enfants de familles ayant des besoins spécifiques ».

C'est au directeur de décider si un enfant est considéré comme un enfant d'une famille ayant des besoins spécifiques et cette décision peut être basée sur les informations connues du directeur et du personnel. Le directeur demandera aux professionnels de la santé, etc., de faire part par écrit des observations qu'ils souhaitent faire à l'égard de chaque enfant et de conserver une copie de ces opinions comme preuve de la décision concernant l'attribution des places. Le formulaire d'inscription à la crèche donnera aux parents/tuteurs la possibilité de fournir toute information pertinente qu'ils souhaitent que l'école prenne en considération.

Le cadre d'évaluation de l'annexe 1 sera utilisé pour prendre une décision.

Il est reconnu que tous les enfants qui répondent à ces critères ne seront pas nécessairement vulnérables, mais il est recommandé que si l'un des critères s'applique, on suppose que l'enfant pourrait devenir vulnérable.

Annexe 1 : Enfants de familles ayant des besoins particuliers – Cadre d'évaluation

Nom de l'établissement : Southville Primary School Pre-school

Nom du membre du personnel qui remplit le formulaire :

.....

Nom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Date de rédaction de ce tableau :

Critères	Définition	Cochez si s'applique
1. Enfants de familles à faible revenu	Aucun des membres adultes de la famille n'a d'emploi.	
	La famille demande une prestation sous condition de ressources, c'est-à-dire une aide au revenu, une allocation pour demandeurs d'emploi	
Enfants mal logés ou sans abri	Les logements surpeuplés, c'est-à-dire que le nombre total de personnes vivant dans le logement est considéré comme supérieur au nombre total de chambres et de salons	

	Manque de commodités, c'est-à-dire baignoire / douche, wc intérieur. Sans-abri	
3. Enfants en mauvaise santé	Une difficulté importante comme le diabète, l'épilepsie, la mucoviscidose	
Enfants dans des familles monoparentales sans soutien familial	Le parent seul est le seul gardien de l'enfant avec lequel l'enfant vit	
Enfants de familles de réfugiés ou de demandeurs d'asile	<u>Demandeurs d'asile</u> Quelqu'un qui a fui son propre pays en quête de sécurité et qui a demandé l'asile politique dans un autre pays	
	<u>Réfugié</u> Une personne qui a obtenu le statut de réfugié à part entière conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies de 1951 et du Protocole des Nations Unies de 1967 relatif au statut des réfugiés, après avoir été jugée avoir fui son pays d'origine ou ne pas être en mesure d'y retourner « en raison d'une crainte fondée d'être persécuté du fait de la race, de la religion, de la nationalité et de l'appartenance à un certain groupe social ou à une certaine opinion politique ».	
Enfants de familles de gens du voyage	difficultés dues à des problèmes de mobilité Par exemple, les gitans anglais et gallois, les voyageurs irlandais et écossais, les forains (voyageurs forains), les gens de cirque et les nouveaux voyageurs, tels qu'ils se définissent eux-mêmes par la famille.	
Enfants ayant des problèmes émotionnels, comportementaux et de santé mentale	Problèmes qui causent de la détresse à l'enfant et/ou qui ont un impact considérable sur sa vie quotidienne. Ces problèmes peuvent influencer tous les aspects de la vie de l'enfant (et de sa famille), y compris sa réussite scolaire, son fonctionnement social, ses amitiés et l'utilisation des services.	
Enfants dont le(s) parent(s) ont(ont) des problèmes de santé ou psychologiques importants	La santé, la maladie, l'invalidité, la déficience ou la dépendance chimique du parent affectent sa capacité à s'occuper de l'enfant.	
Enfants vivant dans des ménages violents.	L'enfant vit dans un ménage violent ou la famille éprouve du stress à la suite d'une relation violente	
Enfants dont les parents/tuteurs bénéficieraient d'un soutien pour améliorer leurs compétences parentales	Les compétences parentales des parents sont limitées en raison de l'âge, de la santé mentale et des expériences de l'enfance.	
Les enfants dont l'anglais est la langue supplémentaire bénéficieraient d'une place à temps plein afin de réaliser leur plein potentiel	Certains enfants, mais pas tous, qui entrent à l'école avec l'EAL, peuvent ne pas parler suffisamment couramment l'anglais pour accéder au programme Foundation Stage. Dans ces cas, une place à temps plein avec un soutien approprié peut être bénéfique.	
Enfants ayant des troubles de la parole et du langage	Enfants dont les compétences en matière d'élocution et de langage les empêchent d'atteindre leur plein potentiel	

Annexe 2 : Calendrier pour les demandes d'admission au préscolaire

Enfants âgés de 3 ans au 31 août de l'année de la demande		
Date	Processus de demande	Listes d'attente
Avril précédent	Journée portes ouvertes	
Mi-avril	Date limite de dépôt des candidatures pour les débutants de septembre	Demandes tardives figurant sur une liste distincte par ordre de réception
Fin avril	Offres faites en fonction des priorités d'allocation de la présente politique	Demandes à temps maintenues sur la liste d'attente si les inscriptions sont surinscrites, par ordre de priorité
Mi-mai	Date limite d'acceptation des offres	
Mi-mai	Deuxième série d'offres (la priorité est accordée aux candidats qui respectent les délais)	
Fin mai	Date limite d'acceptation des offres du deuxième tour	
À partir de juin	Si l'école maternelle n'est pas complète après le deuxième tour d'offres, des places seront offertes aux candidats : - sur la liste d'attente à temps, - selon le principe du premier arrivé, premier servi aux demandeurs en retard	S'il n'y a pas de places - tous les candidats ajoutés à la liste des candidats en retard
Juillet	Journées de séjour et de jeux et soirée d'initiation	
Septembre	L'enfant commence à l'école maternelle	

Enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année de la demande		
Date	Processus de candidature – uniquement s'il y a des places en maternelle après le 30 septembre	Listes d'attente
Octobre précédent	Journée portes ouvertes	
Mi-novembre	Date limite de dépôt des candidatures pour les débutants de janvier	Demandes tardives figurant sur une liste distincte par ordre de réception
Fin novembre	Offres faites en fonction des priorités d'allocation de la présente politique	Demandes à temps maintenues sur la liste d'attente si les inscriptions sont surinscrites, par ordre de priorité
Mi-décembre	Date limite d'acceptation des offres	
Mi-décembre	Deuxième série d'offres faites (les candidats à temps ont la priorité)	
Fin du trimestre de décembre	Date limite d'acceptation des offres du deuxième tour	
À partir de décembre	Si l'école maternelle n'est pas complète après le deuxième tour d'offres, des places seront offertes aux candidats : - sur la liste d'attente à temps, - selon le principe du premier arrivé, premier servi pour les demandeurs en retard	S'il n'y a pas de places - tous les candidats ajoutés à la liste des candidats en retard
Décembre	Journées de séjour et de jeux et soirée d'initiation	

Janvier	L'enfant commence à l'école maternelle	
---------	--	--

Enfants âgés de 3 ans au 30 avril de l'année de la demande		
Date	Processus de candidature – uniquement s'il y a des places en maternelle après le 31 décembre	Listes d'attente
Février précédent	Journée portes ouvertes	
Mi-février	Date limite de dépôt des candidatures pour les débutants d'avril	Demandes tardives figurant sur une liste distincte par ordre de réception
Fin février	Offres faites en fonction des priorités d'allocation de la présente politique	Demandes à temps maintenues sur la liste d'attente si les inscriptions sont surinscrites, par ordre de priorité
Milieu mars	Date limite d'acceptation des offres	
Milieu mars	Deuxième série d'offres (la priorité est accordée aux candidats qui respectent les délais)	
Fin du trimestre de mars	Date limite d'acceptation des offres du deuxième tour	
À partir d'avril	Si l'école maternelle n'est pas complète après le deuxième tour d'offres, des places seront offertes aux candidats : - sur la liste d'attente à temps - selon le principe du premier arrivé, premier servi pour les demandeurs en retard	S'il n'y a pas de places - tous les candidats ajoutés à la liste des candidats en retard
Avril	Journées de séjour et de jeux et soirée d'initiation	
Mai	L'enfant commence à l'école maternelle	

Résumé du processus EQIA

Politique:	Admissions préscolaires		
EQIA complétée par :	Directeur et conseil d'administration		
À la suite de l'EQIA, des impacts potentiels ont-ils été identifiés ?			
Oui		Non	✓

Quelles caractéristiques protégées pourraient être affectées ?							
Âge		Orientation sexuelle		Changement de sexe		Marié/Pacs	
Infirmité		Race (couleur, nationalité, origine ethnique ou nationale)				Grossesse/maternité	
Sexe		Expérience du système de soins				Religion ou conviction	
Quelles données probantes ont été utilisées pour éclairer l'évaluation ?							
Données		Statistiques		Consultation		Enquête	
Connaissance de la communauté			✓	Autre		[Détail]	
Quelles modifications ont été apportées ?							
•							
Quelles autres mesures d'atténuation sont nécessaires ?							
•							
Surveillance							
Date		Aucun ajout requis		✓	Ajouts décrits ci-dessus		
Date		Aucun ajout requis		✓	Ajouts décrits ci-dessus		
Date		Aucun ajout requis		✓	Ajouts décrits ci-dessus		